



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **25 octobre 2010**

Délibération n° 2010-1808

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Maison de la Veille Sociale - Participation à la constitution du groupement d'intérêt public (GIP) - Autorisation de signer la convention constitutive - Désignation de représentants au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale - Approbation de la contribution financière de la Communauté urbaine de Lyon**

service : **Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes**

Rapporteur : Monsieur Brachet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 154

Date de convocation du Conseil : 15 octobre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 27 octobre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Chabrier, Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Roche, Rudigoz, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Darne J. (pouvoir à M. Darne JC.), Charrier (pouvoir à M. Touleron), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Bernard R. (pouvoir à M. Corazzol), Blein (pouvoir à M. Ferraro), Vesco (pouvoir à M. Desbos), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Flaconnèche), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. David G.), MM. Barthelémy, Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Mmes Chevallier (pouvoir à M. Coste), Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Forissier (pouvoir à M. Meunier), Galliano (pouvoir à M. Suchet), Huguet (pouvoir à M. Quiniou), Justet (pouvoir à M. Longueval), Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Ollivier (pouvoir à M. Pillon), Mmes Palleja, Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), M. Pili (pouvoir à M. Sturla), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Desseigne), MM. Rousseau (pouvoir à M. Guimet), Sangalli (pouvoir à M. Vergiat), Touraine (pouvoir à Mme Tifra), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vial (pouvoir à M. Gléréan), Mme Yérémián.

Absents non excusés : Mme Bailly-Maitre, MM. Giordano, Louis, Mme Perrin-Gilbert, M. Réale.

Séance publique du 25 octobre 2010**Délibération n° 2010-1808**

commission principale : urbanisme

objet : **Maison de la Veille Sociale - Participation à la constitution du groupement d'intérêt public (GIP) - Autorisation de signer la convention constitutive - Désignation de représentants au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale - Approbation de la contribution financière de la Communauté urbaine de Lyon**

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 octobre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Les partenaires de l'hébergement du Département du Rhône partagent, depuis quelques années, le constat d'un dispositif d'hébergement déjà saturé qui va encore être sollicité davantage avec la mise en œuvre du droit au logement opposable (DALO).

Le projet de la Maison de la Veille Sociale a été initié en 2008 par l'Etat dans l'objectif de créer un service d'accueil, d'orientation et de coordination associative afin de faciliter le parcours résidentiel jusqu'à l'accès au logement.

Après une phase expérimentale qui a montré l'intérêt et la nécessité d'un système de coopération entre structures pour répondre à la demande et mettre à disposition l'offre d'hébergement, l'Etat a pris l'initiative de constituer un groupement d'intérêt public (GIP) destiné à regrouper les moyens des partenaires institutionnels et des structures concernées : la Maison de la Veille Sociale (GIP MVS).

La Maison de la Veille Sociale sera l'opérateur unique de l'accueil et de l'orientation dans le département du Rhône intégrant la veille sociale, l'hébergement et l'accompagnement vers le logement.

Les partenaires membres du GIP MVS sont l'Etat, le Département du Rhône, la Communauté urbaine de Lyon, la ville de Lyon et son centre communal d'action sociale (CCAS), la Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale (FNARS), l'Association des bailleurs constructeurs du Rhône (ABC HLM), d'autres collectivités territoriales, notamment les villes de Saint Priest et Villeurbanne, et des associations.

La Communauté urbaine trouve sa place dans ce dispositif au titre de sa compétence habitat pour la partie accès au logement en sortie d'hébergement.

Elle intervient déjà dans ce champ à travers sa contribution financière directe et par la délégation des aides à la pierre de l'Etat à la Communauté urbaine, à la Cellule Interface offre demande (CIOD) que le GIP va reprendre et à l'Observatoire de l'habitat territorial (OHT).

Les modalités de création et de fonctionnement de ce GIP, constitué pour 3 ans renouvelables, ont été finalisées dans une convention constitutive soumise à l'approbation du Conseil.

Ce document explicite l'objet du GIP, sa composition, ses modalités d'organisation et de fonctionnement et la contribution respective de chacun de ses membres, soit via une mise à disposition de moyens, soit à travers une contribution directe.

Le budget prévisionnel du GIP MVS est évalué, actuellement et à titre indicatif, à 620 000 € pour 2011.

La contribution de la Communauté urbaine serait la suivante :

- participation au financement du poste de directeur à hauteur de 20 000 €,
- participation à la reprise des missions de la CIOD à hauteur de 30 000 €,
- en ce qui concerne l'évolution future de l'OHT vers le GIP, les modalités précises de transfert restent à définir avec un niveau de participation communautaire équivalent à celui d'aujourd'hui (18 000 €),

soit une participation totale annuelle de 68 000 €.

Enfin, et conformément aux articles 14 et 15 de ladite convention constitutive, il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger à l'assemblée générale et au conseil d'administration du GIP.

Ce projet de GIP MVS est en cohérence avec l'implication de la Communauté urbaine pour favoriser l'accès au logement sur l'agglomération et conforme aux orientations du programme local de l'habitat. Son intervention dans le GIP est bien positionnée sur le passage de l'hébergement au logement ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

Vu le résultat du scrutin, comme ci-après annexé ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la participation de la Communauté urbaine de Lyon à la constitution du GIP MVS et la convention constitutive du GIP,

b) - la contribution de la Communauté urbaine au budget 2011 à hauteur de 68 000 €.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention constitutive.

3° - Désigne monsieur Olivier Brachet en tant que titulaire et monsieur Roland Crimier en tant que suppléant pour représenter la Communauté urbaine de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration dudit GIP.

4° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2011 - compte 657 380 - fonction 70.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 octobre 2010.